

Buffet à volonté Licences

J'ai toujours été étonnée par toutes les réflexions conditionnelles et alambiquées que le droit peut produire : « Et dans ce cas de figure ? », « et si cette condition n'est pas remplie ? ». Tout doit être une option, tout doit être pris en compte.

J'ai commencé à m'intéresser aux licences et aux droits d'auteur en 2022 parce que je me demandais comment, en tant que graphiste et typographe, je pouvais partager et publier mon travail. Ce carnet regroupe toutes les connaissances que j'ai pu emmagasiner sur la notion de licence et de partage depuis septembre 2023. Il relève d'une expérience personnelle et ne fait pas le résumé de toutes les licences existantes, seulement de celles dont j'ai croisé la route.



Sommaire

Thermostat	3	
Le degré de légalité		4
Le degré de professionnalisme		6
Le degré de gratuité		9
Le degré de liberté		11
Au menu	14	
Copyright		15
Copyleft		17
Licences conditionnelles		18
Creative commons		22
Les Creative Commons		24
Réécrire	30	
Colophon	32	

Thermostat

Tout n'est pas gratuit, tout n'est pas professionnel.
Il existe des utilisations libres à la limite de la légalité,
payantes à la limite de la moralité.

Comme il existe une température adéquate pour chaque gâteau, il existe de nombreux paramètres à prendre en compte dans la constellation des manières de partager son contenu, ses ressources, et tout ne conviendra pas à tout le monde. Il y a des logiciels libres, moins libres, gratuits, moins gratuits, pas du tout gratuits, pas du tout libres...

C'est, entre autre, la raison pour laquelle il existe de nombreuses licences avec des conditions d'utilisations qui diffèrent. (Pour mettre mes idées au clair, j'ai également réalisé un diagramme de choix de licences «comment partager mes œuvres?», disponible sur clarabougon.ovh)

Voici, pour commencer, un petit rappel des variables ou degrés qui entrent en jeu dans le monde du partage de contenus et de ressources.

Le degré de légalité

Le contenu que j'ai obtenu a-t'il été partagé ou téléchargé de façon légale ?

Donner accès à du contenu protégé ou propriétaire, c'est parfois illégal, car le droit d'auteur et les licences propriétaires s'appliquent par défaut à tout contenu estimé « original » et possédant une forme « concrète ». Mais certaines estiment que c'est davantage une question d'éthique que de légalité, et distribuent ce contenu quelque soit son statut légal d'autorisation de partage.

Il existe de nombreuses « bibliothèques pirates », physiques ou en ligne, qui proposent des contenus obtenus illégalement (livres scannés, téléchargés...), également des films ou d'autres contenus (The Pirate Bay).

Le concept de **datafoire**, par exemple, est un moment durant lequel des individus se rassemblent autour d'un ordinateur et s'échangent des fichiers. Chacun ramène une clé usb contenant des fichiers qu'il veut partager, et en retour prend ce qu'il veut dans les fichiers amenés par les autres. Dans ce genre de transaction, la gratuité ou la liberté de partage originelle du fichier n'est pas nécessaire. Le contenu est distribué à partir du moment où il est possédé par quelqu'un, indépendamment de la manière dont il l'a obtenu.



Voici un extrait de la plaquette de présentation du Workshop DataFoire mené par Outdoor Computer Club et Erg, proposé par Alix Turcq, Morgan Alby ainsi que Garance Jacob Steu :

« En prenant inspiration des réseaux pirates d'échange de fichiers hors Internet comme El Paquete Semanal à Cuba ou encore les Komputer Kars en Afghanistan, le Outdoor Computer Club crée la première Data Foire dans la forêt le 30 septembre 2023, de minuit à cinq heures du matin.

La Data Foire est un réseau d'échange de fichiers ET un espace convivial physique. C'est un stand équipé d'un ou plusieurs ordinateurs sur lesquels il est possible de brancher une clef USB et d'y téléverser du contenu de n'importe quel type. Les participant.es de la Data Foire sont invités à remplir leurs clefs USB de fichiers qu'ils aimeraient partager : une image précieuse, une démo de musique jamais terminée, un film copié à la médiathèque, une réflexion politique, un personnage en 3D, une mixtape pour les trajets en voiture... À trois derrière un ordinateur, chacune se conseille des musiques, découvre des images étranges, des morceaux de codes cryptiques ou des films nuls. C'est un espace numérique à recommandation humaine, les fichiers y sont égaux, libres de toute hiérarchie algorithmique. À la fin de l'événement, le stand est rempli, et sera remonté ailleurs, dans un autre parc, dans une autre ville, emportant avec elle les fichiers intimes. Les fichiers échangés à travers le réseau Data Foire se déplacent à la vitesse des jambes des participant.es et racontent une autre relation à la donnée que celle des technologies de communication dominantes, plus intime, plus collective. Plus lente et plus précieuse.

Le Outdoor Computer Club n'est pas propriétaire, n'importe qui peut créer une Data Foire, c'est très simple et c'est le but de ces deux jours de ce workshop. (...) »



Le rideau de perle, la bibliothèque pirate de l'Erg (école de recherche graphique, Bruxelles), a repris le principe proposé par Outdoor-ComputerClub, et organise désormais des data foires.

Affiche Datafoire du Rideau de Perle, Erg par Cloé Barbier, 2024

On a donc :

Thermostat 1 🖱️ Légal

(à ne pas confondre avec juste ou moral)

Thermostat 2 🖱️ Qui contourne la loi par des « failles »

Thermostat 3 🖱️ Toutes les constellations

de possibilités qui existent entre les deux
et que je ne saurais pas dénombrer

Thermostat 4 🖱️ Illégal

Le degré de professionnalisme

À quel point le fait de maîtriser un certain outil est-il
perçu comme un gage de professionnalisme
ou au contraire d'amateurisme? Et doit-on toujours
chercher à être professionnel-le?

En général, plus un logiciel est « précis » dans le domaine d'activité qu'il couvre, plus il est vu comme professionnel, efficace, et plus la personne qui l'utilise est considérée comme compétente.

©
6 Par exemple, dans le monde du graphisme, il est commun de voir des « débutantes » utiliser le logiciel en ligne Canva. Gratuit et rapide, il permet à certaines d'arriver à un résultat qui les satisfait, surtout pour du contenu destiné aux réseaux sociaux. Il n'est pas possible de créer une mise en page considérée « professionnelle » avec ce logiciel, car ses capacités sont limitées à de l'agencement de formes et de texte, pas de pages.

Il existe un nombre incalculable de logiciels spécialisés dans chaque domaine. (retouche photo, calibrage des couleurs, animation, vectorisation, calcul, data, modé-

lisation, gestion immobilière, musique... etc). De manière générale, la suite Adobe est ce vers quoi les gens se tournent lorsqu'ils souhaitent commencer à paraître professionnelles dans le graphisme. Puis lorsqu'ils gagnent en compétences, ils peuvent se tourner vers des logiciels encore plus précis qui correspondent à leur milieu spécifique. Ce que les professionnelles utilisent agit souvent sur ce que les amateurs utilisent lorsqu'ils veulent devenir professionnelles, ou lorsqu'ils essaient d'atteindre un résultat aux allures professionnelles.

Souvent, dans n'importe quel domaine, un logiciel payant est considéré comme plus professionnel qu'un logiciel gratuit, car on part du principe que s'il nécessite de l'argent pour être développé, c'est qu'on accorde un soin particulièrement approfondi à son développement. Il proposera donc logiquement des options plus poussées, plus complètes qu'un logiciel gratuit. C'est parfois vrai, mais pas toujours, Blender est un logiciel de création 3D très complet et gratuit, sous licence GNU GPL, qui est utilisé par une très grosse communauté d'artistes 3D/motion.

Les logiciels payants sont devenus une norme transcendant les domaines d'activité (pas seulement pour les designers qui utilisent la suite Adobe). Donc changer la norme des logiciels dans le design est un challenge hyper compliqué, parce qu'il en découlera un changement systémique dans la société. Si les experts changent de logiciel, peut-être que les amateurs/autres professions, pour les imiter, s'adapteront aussi ?

Anais Cambou, dans les marges à la relecture de mon pad.

Il ne faut pas oublier les personnes qui ne veulent pas être ou paraître professionnelles. L'art « amateur », en tant que fait pour le plaisir et non par profession, comme il ne rentre pas dans une volonté de rentabilité ou de productivité, engage moins un acte de commerce, donc par essence, s'ancre moins dans le système capitaliste que l'open source cherche à contrer.

On a donc déjà 3 degrés différents de pratique :

- ✎ Professionnelle
- ✎ Néophyte / Débutante
- ✎ Amateur

Ces différents degrés n'ont de plus rien à voir avec le fait d'être bonne dans son domaine.

Notre capacité à maîtriser un logiciel professionnel est pour beaucoup un marqueur de nos compétences dans le domaine. Dans mon domaine d'étude, quelqu'une qui ne connaît pas toutes les fonctionnalités d'automatisation d'Indesign est considérée comme moins efficace, donc moins « utile », moins précieuse, et souvent cela va de pair avec « moins bonne graphiste ». C'est aussi pour des questions de norme dans l'espace de travail. Dans l'esprit professionnel, quelqu'une qui ne sait pas créer un fichier « propre », qui correspond aux mêmes normes de ses collègues, ralentit toute l'équipe car celui qui devra reprendre derrière elle, devra potentiellement tout réorganiser selon les normes décidées auparavant pour faciliter la circulation du travail.

Tout cela entre bien sûr dans une logique de productivité, rentabilité, universalité, compatibilité...

Le degré de gratuité

Open source est-il toujours synonyme de gratuit ?

Certains logiciels propriétaires sont gratuits, certains logiciels open source sont payants.

Pour un logiciel, l'open source consiste à mettre à disposition de tous le code source de celui-ci pour que la communauté d'utilisateurs se le ré-approprié. Cela ne signifie pas qu'il n'engendre pas de coûts de fonctionnement afin de mettre à disposition ce code source ou bien de développer d'autres aspects du logiciel (communication, graphisme, sous traitement de certaines tâches administratives).

« On parle ici d'accès au code source, c'est à dire le « texte informatique » qui, une fois compilé ou interprété, permet de faire fonctionner le logiciel. Si vous savez comment compiler ou interpréter un programme, vous pouvez en effet l'utiliser gratuitement. Mais vous pouvez surtout comprendre comment il fonctionne (à des fins de formation, de correction ou de sécurité par exemple) et le modifier; pour votre usage unique, ou bien autant que faire ce peut, pour le proposer au reste de la communauté de ce produit. Là aussi, gratuit, pas !

[...]

Les solutions open-source mettent à disposition gratuitement une base de travail qui parfois peut suffire ou parfois doit être complétée pour des cas spécifiques. Un moteur E-commerce international ne peut évidemment

pas souvenie toutes les liaisons avec tous les transporteurs et toutes les banques de la planète. Ce n'est pas son rôle. Il faut alors compléter le projet avec le travail de groupes plus réduits qui parfois donnent également ce savoir et parfois le vendent. La plupart du temps, le prix est dérisoire comparé au coût de développement de la même fonctionnalité, c'est donc intéressant si le travail est de qualité et qu'il répond aux besoins. »

Occitech - Open-source, ce n'est pas (forcément) gratuit - juin 2023, consulté le 18 avril 2024

Certains logiciels sous licence libre proposent le téléchargement gratuit mais fonctionnent sur un système de dons. La communauté Blender, par exemple, propose le logiciel 3D gratuitement mais encourage à faire des dons pour soutenir son développement. D'autres logiciels demandent un don obligatoire mais le montant est libre. D'autres encore demandent une justification sur pourquoi la personne ne peut pas payer (étudiante ou autre).

Il existe également des shareware (ou partagiciels/contribuciel), qui proposent le logiciel gratuitement mais dans une version demo, avec des fonctionnalités limitées ou un temps restreint. Il faut payer pour accéder à la version complète.

Thermostat 1  Abonnement (forfaitaire ?)

Thermostat 2  Payant

Thermostat 3  Sur don (Prix libre)

Thermostat 4  Gratuit sous conditions

Thermostat 5  Paiement facultatif (don volontaire)

Thermostat 6  Gratuit

Le degré de liberté

Par défaut, lorsqu'on produit une œuvre, ou une création dite « originale », celle-ci est automatiquement protégée par le droit d'auteur et nous accorde par défaut les droits d'exploitation et de paternité.

Pour que quelqu'un d'autre l'utilise pour un usage autre que personnel, parodique ou quelques autres exceptions, il doit demander l'autorisation à son auteur reconnue par la loi, et c'est à elle de fixer les conditions d'utilisation sous lesquelles on a le droit de faire usage de son travail.

De même, une création protégée par le droit d'auteur, par défaut, ne permet qu'à son auteur d'effectuer une modification dessus. C'est un des principes de la propriété intellectuelle et du droit moral.

Voici un résumé rapide des degrés de liberté d'utilisation par GNU GPL, agrémenté d'une jolie métaphore alimentaire proposée par Pierre Huyghebaert :

Thermostat (Liberté) 0 🖱️ Le degré de liberté d'utilisation le plus bas est le degré de « consommation » : vous achetez de la confiture puis vous la mangez. Éventuellement, la confiture est gratuite quand vous prenez le petit déjeuner chez quelqu'un-e qui vous l'offre, mais vous n'avez aucun « contrôle » sur la confiture.

Thermostat (Liberté) 1 🖱️ Le degré suivant est le droit d'utiliser la source (compiler les lignes de codes, accès libre). Vous avez accès à la recette de la confiture, vous pouvez comprendre de quoi elle est faite et comment elle est préparée.

Thermostat (Liberté) 2 🖱️ On passe ensuite au droit de modifier la source. Vous pouvez refaire la recette chez vous et changer la dose de sucre.

Thermostat (Liberté) 3 🖱️ Ensuite, vient le droit de partager les modifications (vous pouvez partager votre nouvelle recette + en citant les sources)

Thermostat (Liberté) 4 🖱️ Finalement, la plus grande liberté est d'interdire un partage non-libre/non open source. On appelle ça le copyleft. Toute personne qui utilise ou modifie la recette que vous avez publiée a le devoir de partager sa nouvelle recette dans les mêmes conditions que celles par lesquelles on a obtenu la première.

Il existe des alternatives dans lesquelles l'auteur d'une image, d'un texte ou autre, permet un partage libre mais encadré de son travail, par lequel, sous certaines conditions, la modification, le partage, l'utilisation partielle ou totale est autorisée sans avoir besoin de l'aval de l'auteur. C'est la même chose pour les logiciels. Un logiciel propriétaire est un logiciel qui n'autorise pas les utilisatrices extérieures à effectuer des modifications dans son code. Un logiciel open source met à disposition le code source du logiciel à toutes, afin que chacune puisse se le réapproprier.



Dans une licence open source, l'auteur s'attend à ce que d'autres utilisent, modifient et partagent son travail, son logiciel, sa création. Dans le cadre d'un logiciel, le but est même souvent de faire évoluer le logiciel grâce à l'entraide de la communauté.

Mais parce que le défaut légal est toujours le droit d'auteur unique et exclusif, vous avez besoin d'une licence qui énonce explicitement ces autorisations.

Au menu

Voici un petits résumé des licences, plus ou moins permissives, qui ont croisé ma route.

Attention, tous les résumés de licence mentionnés ici sont évidemment incomplets, non-exhaustifs, et ne remplacent en aucun cas la lecture complète de la licence correspondante. Comme tout menu, nous vous conseillons de consulter en détail chaque fiche de licence avant consommation, afin de vérifier la présence de potentiels éléments que vous ne pourriez pas digérer.



Dans les préférences d'Inkscape, le choix des licences est centré sur les licences libres, open source et Creative Commons.

COPYRIGHT ©

Le droit d'auteur

Le droit d'auteur est la protection des œuvres littéraires et artistiques. En France et en Belgique, celui-ci s'applique par défaut sauf mention contraire dès lors qu'une création est originale et mise en forme.



Le droit d'auteur comporte les droits patrimoniaux et moraux. On ne peut céder que les droits patrimoniaux, c'est à dire l'autorisation d'utiliser et de diffuser l'œuvre.

Par exemple, j'ai pris cette photo de mon gâteau d'anniversaire. Je suis auteure de cette photo et auteure du gâteau qui se trouve dessus. Cette photo, si l'on estime qu'elle

entre dans le domaine des œuvres (donc si elle a une forme finie et qu'elle est «originale»), est protégée par le droit d'auteur. Je suis la seule, sauf indication contraire, à pouvoir l'utiliser dans mes carnets.



Le copyright

Aux US et au Royaume-Uni, on parle de Copyright.

Le Copyright protège l'oeuvre avant tout, indépendamment de son auteurice. [...] C'est la personne qui permet à l'oeuvre d'être diffusée qui est considérée comme titulaire des droits et non la personne qui l'a créée.

Fidealis, www.fidealis.com

Par exemple, la fonte **CHINA CHAMMONT**, réalisée par le studio Baldinger Vu Huu (bvhtype.com) est protégée par le droit d'auteur. Même si elle est gratuite et téléchargeable librement, elle ne peut être modifiée par quelqu'une d'autre que ses auteures originales. Quand on la télécharge, on télécharge aussi un EULA qui nous autorise à l'utiliser.

COPYLEFT ©

Qu'est-ce que ça veut dire ?

Les licences copyleft autorisent l'usage, le partage et la modification libres du moment que la version qui en découle est partagée sous la même licence.

Certaines licences ou conditions acceptent aussi des licences dites « compatibles », qui n'entravent pas les conditions de la licence originale. Chaque licence précise ce qu'elle entend exactement par « copyleft ».

Attention à ce qu'on appelle la « contamination ». Une édition qui utilise une fonte sous licence Open Font License n'est pas nécessairement Open Source, et peut complètement rentrer dans une logique de droit d'auteur et de copyright. C'est dans le cas où l'on réutilise une fonte open source pour créer une nouvelle fonte que cette nouvelle fonte doit obligatoirement être distribuée sous la licence OFL.

©
16

Free Art Licence

La FAL donne le droit de copier, distribuer et transformer librement des œuvres créatives, en précisant les auteures originales, où trouver l'œuvre originale, ainsi

que les modifications apportées. Le résultat doit être distribué sous la même licence ou compatible. Elle est inspirée de la GNU GPL et adaptée aux œuvres « créatives ».

GNU GPL

La GNU GPL est destinées aux logiciels et donne le droit de copier, distribuer et transformer librement des logiciels, en précisant les auteurices originales, où trouver le logiciel original, ainsi que les modifications apportées. Le résultat doit être distribué sous la même licence ou compatible.

SIL Open Fonte Licence

La SIL OFL est une licence destinée aux fontes. La fonte est gratuite, modifiable et réutilisable librement du moment que le résultat est repartagé sous la même licence et que l'auteurs originale n'est pas créditée comme auteurs de ses nouvelles versions. Il peut être demandé de publier la version modifiée sous un nom indépendant de la version originale.

C'est l'une des licences de distribution les plus utilisées par les créateurices de fontes libres. Elle est à l'origine une idée du Summer Institute of Linguistics (SIL), une ONG chrétienne dont le but principal est l'évangélisation (propagation de la parole chrétienne) dans tous les pays et la traduction de la Bible dans les langues dites « minoritaires ».

Le SIL a créé la SIL OFL pour distribuer sans restriction ses polices de caractères, afin que celles ci puissent être librement adaptées par tous et pour tous les sets de caractères dans le monde.



LICENCES CONDITIONNELLES

Ces licences ou conditions proposent des alternatives aux licences complètement libres, que tout le monde peut utiliser et détourner en objets commerciaux, ce qui pose autant de problème que le copyright. La plupart sont « copyleft », ce qui signifie que l'usage et la modification sont libres du moment que le travail qui en découle est partagé sous la même licence, ou du moins sous une licence équivalente qui n'est pas restrictive par rapport à celle d'origine.

Elles sont parfois caractérisées comme « copyfarleft » ou « copyfair ».

Copyfaeleft est spécifiquement limité aux entités et coopératives détenues par des travailleuses, ce que certains peuvent trouver restrictif. Copyfair aborde donc de manière plus générale les relations entre les communautés de biens communs et les entités commerciales qui travaillent avec elles, en attendant une réciprocité en échange de devoirs commerciaux.

P2P wiki.p2pfoundation.net/Copyfarleft

Certaines licences ou conditions parlent aussi de licences « compatibles », qui ne doivent pas entraver les conditions de la licence originale. Chaque licence précise ce qu'elle entend exactement par « Copyleft ».

« [...] It seems important to develop a politics of re-use that complexifies the binary between open (Free Culture, Open Access) and closed (Intellectual Property, copyright) while being attentive to power differences embedded in practices of re-use. »

Il paraît important de développer une politique de ré-utilisation qui complexifie la binarité entre l'ouvert (culture du libre et de l'open access) et le fermé (copyright, propriété intellectuelle), tout en étant attentive aux différences de pouvoir intégrées dans les pratiques de ré-utilisation.

Ecologies of Dissemination - Eva Weinmayr et Femke Snelting troubling conventional and restrictive intellectual property law.

Common Good Public License

Droit de copier, modifier, publier le travail sous les conditions que les versions modifiées soient redistribuées sous la même licence, avec obligation d'avoir une responsabilité envers l'environnement, et d'être en accord avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

The Hippocratic License

Une licence à personnaliser qui précise que l'utilisation et l'utilisateurice du travail doivent être en adéquation avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et un nombre important d'autres spécifications concernant les préoccupations et les injustices écologiques et sociales.

The Nonviolent Public License v7

Sont autorisés : utilisation, modification, copie, publication de la version modifiée si tant est que les conditions suivantes sont respectées : copyleft et ne pas utiliser le travail à des fins de violence, de coercition, ne pas enfermer des gens(prison), ne pas être une entreprise d'énergie non renouvelable, ne pas polluer en masse, ne pas exploiter des enfants...

Peer Production Licence

La Peer Production License ou PPL (littéralement "licence de production par les pairs") est un exemple de licence Copyfarleft facilitant la création de communs d'un niveau supérieur à ceux des licences Creative Commons. Elle permet à tous de partager et réutiliser du contenu ou de l'ingénierie, mais dans le cadre d'une utilisation commerciale encadrée qui entraîne une véritable réciprocité et l'entretien de communs.

Amical Licence

- ©
20
- La diffusion s'effectue uniquement d'une personne à une autre personne. Le travail ne peut pas être distribué sur un site web ou sur une plateforme accessible au public. La personne qui a reçu le contenu peut à son tour le redistribuer sous les mêmes conditions, à des pairs, des amis, des connaissances, mais toujours au cas par cas et d'individue à individue.



« Free to copy, then pass on », clé USB trouvée dans la rue par Anna Le Bec.

Peer Production Licence

L'œuvre peut être copiée, distribuée, communiquée publiquement l'œuvre, on peut également en faire des œuvres dérivées. Seules les personnes, coopératives ou entités à but non lucratif peuvent partager et réutiliser le travail pour une utilisation commerciale. Les entités commerciales qui font des bénéfices sans les redistribuer aux travailleuses, ou qui encouragent un système d'exploitation des travailleuses ont interdiction d'utiliser l'œuvre.

Feminist Peer Production Licence

La Feminist Peer Production Licence est dérivée de la Peer Production Licence. Elle est réservée aux organisation / personnes qui s'organisent et s'identifient comme féministes. La licence permet copie, modification et est copyleft. Les personnes qui utilisent un contenu sous cette licence s'engagent à réemployer tout bénéfice reçu de la vente du contenu à la lutte contre le patriarcat et le capitalisme.

Cooperative Software Licence

Droit de distribuer, copier, inclure le travail dans un « regroupement » de travaux, si l'on n'est pas une entreprise avec des salariés, si on est une cooperative / entreprises possédée par des travailleuses, ou qui distribue tous ses bénéfices à ses travailleuses. Elle est copyleft.

Gender Fail

Tout le monde peut utiliser les fontes publiées par GenderFail mais pour un usage non-commercial, excepté les grosses entreprises qui sont exclues et à qui il est fortement recommandé de ne pas oser utiliser le contenu. Les personnes queer, trans, non-binaire, noires, indigènes peuvent utiliser le contenu comme elles le veulent.

Non-white-heterosexual-male licence

Tout le monde peut utiliser, copier et vendre le contenu librement et sans attribution, excepté les hommes cis hétérosexuels blancs qui peuvent l'utiliser librement seulement s'ils citent la licence explicitement dans leur contenu, et citent l'auteure initiale.

Do No Harm Licence

L'usage est libre et gratuit sauf par des organisations, des projets ou des produits qui promeuvent ou tirent des revenus de violations des droits de l'homme, de la destruction de l'environnement, de conflits ou de guerres et/ou de produits/services addictifs ou destructeurs.



Decolonial Media Licence

La decolonial Media Licence donne le droit d'utiliser, étudier, adapter, partager en tout ou en partie (y compris une version modifiée) du moment qu'on attribue l'auteurice originale et redistribue le fichier modifié sous la même licence.

Conditions d'Utilisations Typographiques Engageantes (CUTE)

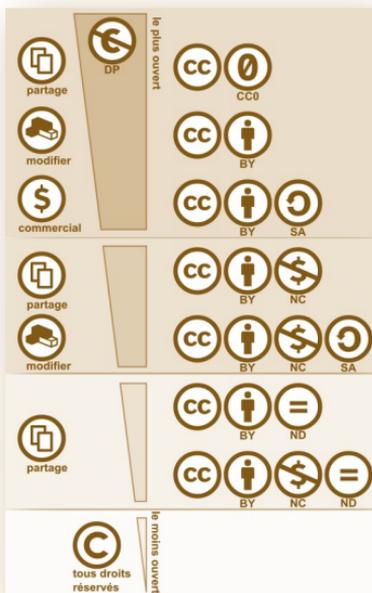


Droit de télécharger, installer et utiliser les caractères dans tout logiciel permettant la mise en forme de texte. Obligation de redistribuer le fichier dans son ensemble, et sous la même licence. La dessinatrice de caractère originale doit être créditée. Un don est demandé, allant de 0 à 1000€, en fonction de la situation financière et de la nature de l'utilisatrice.

Collective Conditions For Reuse (CC4R)

Les CC4R refusent l'appellation de licence. Elles agissent plutôt en complément d'une licence « légale » et défendent l'origine collective de toute œuvre. Elles permettent la copie, distribution, performance et modification du travail, même commercial tant que l'on ne contribue pas à des arrangements oppressifs de pouvoir, et qu'on fait un effort de citation des origines collectives du travail : sources, auteures, modifications apportées... Il est également demandé de repartager l'œuvre en joignant la licence entière, et si possible un lien vers les versions précédentes du travail utilisé.

Les Creative Commons (CC)



Les familles de licences Creative Commons de la moins restrictive à la plus restrictive. Par Simon Villeneuve (traduction en français) Travail personnel, CC BY-SA 4.0.

Creative Commons est une association à but non lucratif qui propose des solutions alternatives légales aux personnes souhaitant partager leurs œuvres.

L'organisation a créé plusieurs licences, connues sous le nom de licences Creative Commons. Ces licences permettent la libération des œuvres des droits de propriété intellectuelle standard si jugés trop restrictifs par les auteuices, tout en conservant un degré de protection de certains droits.

Les licences CC ne sont pas reconnues par toutes comme des licences open source/libres.

CC0 Public Domain Dedication

L'auteur renonce à la « maîtrise » de son œuvre. Iel autorise la modification, publication, réutilisation, commercialisation de son œuvre de manière gratuite et libre, sans obligation de citation. La licence CC Zéro permet à l'auteur, même encore vivant, de renoncer à ses droits d'exploitation et de paternité en faisant entrer une création dans le domaine public.

CC BY

(Actuellement CC BY 4.0 DEED -
Attribution 4.0 International)

L'œuvre peut être republiée librement du moment que l'auteur est crédité ou cité.

Cette licence permet aux réutilisatrices de partager, copier et redistribuer le matériel sur n'importe quel support ou dans n'importe quel format, à n'importe quelle fin, même commerciale, d'adapter, remixer, transformer et développer le matériel à toutes fins, même commerciales et d'exploiter le matériel sur n'importe quel support ou dans n'importe quel format, à condition d'en attribuer la paternité au créateur/à la créatrice. La licence autorise l'utilisation commerciale. On doit créditer de façon appropriée, fournir un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été apportées. On peut le faire de manière raisonnable, mais pas d'une manière qui suggérerait que le cessionnaire / l'auteur approuve l'utilisatrice ou l'utilisation.

CC BY SA

(Actuellement CC BY-SA 4.0 DEED -
Attribution - ShareAlike 4.0 International)

L'œuvre peut être republiée librement du moment que l'auteur est crédité et que les adaptations qui ont été faites sont republiées sous la même licence (la licence ne peut pas être plus restrictive).

Cette licence permet aux réutilisatrices de partager, copier et redistribuer le matériel sur n'importe quel sup-

port ou dans n'importe quel format, à n'importe quelle fin, même commerciale, d'adapter, remixer, transformer et développer le matériel à toutes fins, même commerciales et d'exploiter le matériel sur n'importe quel support ou dans n'importe quel format, à condition d'en attribuer la paternité au créateur/à la créatrice. La licence autorise l'utilisation commerciale. Vous devez créditer de façon appropriée, fournir un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été apportées. Vous pouvez le faire de manière raisonnable, mais pas d'une manière qui suggérerait que le cessionnaire / l'auteur vous approuve ou approuve votre utilisation. Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous devez diffuser l'œuvre modifiée dans les mêmes conditions, c'est à dire avec la même licence avec laquelle l'œuvre originale a été diffusée.

Par exemple, je peux faire ce que je veux de l'image suivante du moment que je cite son auteur et que je repartage le résultat sous CC-BY-SA.



By Hollyhe888 - Own work, CC BY-SA 4.0,
commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=79786440

CC BY NC

(Actuellement CC BY-NC 4.0 DEED - Attribution -
Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International)

L'œuvre peut être republiée librement du moment que l'auteur est crédité et que l'usage qui en est fait est non-commercial.

Cette licence permet aux réutilisateurices de partager, copier et redistribuer le matériel sur n'importe quel support ou dans n'importe quel format, d'adapter, remixer, transformer et développer le matériel, à condition que ce soit à des fins non commerciales et que vous en attribuez la paternité au créateur / à la créatrice.

Vous devez créditer de façon appropriée, fournir un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été apportées. Vous pouvez le faire de manière raisonnable, mais pas d'une manière qui suggérerait que le cessionnaire / l'auteur vous approuve ou approuve votre utilisation. Vous n'êtes pas autorisée à faire un usage commercial de cette œuvre, tout ou partie du matériel la composant.

CC BY SA NC

(Actuellement CC BY-NC-SA 4.0 DEED -
Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage
dans les Mêmes Conditions 4.0 International)

L'œuvre peut être republiée librement du moment que l'auteur est crédité, que le travail qui en découle est republié sous les mêmes conditions (la licence ne peut pas être plus restrictive) et que l'usage qui en est fait est non commercial.

Cette licence permet aux réutilisateurices de partager, copier et redistribuer le matériel sur n'importe quel support ou dans n'importe quel format, d'adapter, remixer, transformer et développer le matériel, à condition que ce soit à des fins non commerciales et que vous en attribuiez la paternité au créateur / à la créatrice. Vous devez créditer de façon appropriée, fournir un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été apportées. Vous pouvez le faire de manière raisonnable, mais pas d'une manière qui suggérerait que le cessionnaire / l'auteur vous approuve ou approuve votre utilisation. Vous n'êtes pas autorisée à faire un usage commercial de cette œuvre, tout ou partie du matériel la composant. Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous devez diffuser l'œuvre modifiée dans les mêmes conditions, c'est à dire avec la même licence avec laquelle l'œuvre originale a été diffusée.

CC BY ND  

(CC BY-ND 4.0 DEED -

Attribution - Pas de Modification 4.0 International)

©
28

L'œuvre peut être republiée librement du moment que l'auteur est créditée et que l'usage qui en est fait montre l'œuvre non modifiée et dans son ensemble et n'en fait pas un usage commercial.

Cette licence permet aux réutilisateurices de partager, copier et redistribuer le matériel sur n'importe quel support ou dans n'importe quel format, à n'importe quelle fin, même commerciale. Vous devez créditer de façon appropriée, fournir un lien vers la licence et in-

diquer si des modifications ont été apportées. Vous pouvez le faire de manière raisonnable, mais pas d'une manière qui suggérerait que le cessionnaire / l'auteur vous approuve ou approuve votre utilisation. Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous n'êtes pas autorisée à distribuer ou mettre à disposition l'œuvre modifiée.

CC BY ND NC   

(CC BY-NC-ND 4.0 DEED -

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale -
Pas de Modification 4.0 International)

L'œuvre peut être republiée librement du moment que l'auteur est créditée et que l'usage qui en est fait montre l'œuvre non modifiée et dans son ensemble et n'en fait pas un usage commercial.

Cette licence permet aux réutilisateur·ices de partager, copier et redistribuer le matériel sur n'importe quel support ou dans n'importe quel format. Vous devez créditer de façon appropriée, fournir un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été apportées. Vous pouvez le faire de manière raisonnable, mais pas d'une manière qui suggérerait que le cessionnaire / l'auteur vous approuve ou approuve votre utilisation. Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous n'êtes pas autorisée à distribuer ou mettre à disposition l'œuvre modifiée. Vous n'êtes pas autorisée à faire un usage commercial de cette œuvre, tout ou partie du matériel la composant.

Réécrire

L'open source est apparu en opposition au droit d'auteur et aux logiciels propriétaires, le copyleft en opposition au copyright, puis les licences conditionnelles sont apparues en divergence avec ces deux principes.

Aujourd'hui, c'est le principe même de licence qui est remis en cause. Les CC4R (Collective Conditions for Reuse) refusent le statut de licence légale et se placent en opposition par rapport à la notion d'auteur unique, en partant du principe que rien n'est vraiment original et que tout provient de références à des travaux précédents.

Les Creative Commons en sont à leur édition 4.0, qui est « plus facile à utiliser et plus robuste sur le plan international » que la version 1.0.

Les CC4R ont été réécrites dans leur version 2.0 en mai 2024, avec la volonté de la rendre plus accessible, et de remplacer des mots qui ne convenaient plus au message qu'elles sont censées véhiculer.

©
30

Elles remplacent désormais les termes «work» / «œuvre» / «travail» par «cultural practice» ou «pratique culturelle», pour se détacher de l'aspect capitaliste / exploitant. Au lieu de licence / contrat, elles emploient désormais le terme d'engagement (commitment), avec la volonté de créer un rassemblement de personnes qui, en s'engageant à utiliser ces conditions, annoncent par ce biais partager les mêmes opinions que le reste des «réutilisateurices».

Les CUTE, parues au printemps 2024, sont une réponse au manque de licences adéquates pour les fontes post-binaires, dont l'utilisation est de plus en plus répandue.

Parce que la matière qu'elles protègent évolue beaucoup, les licences et la loi sur le droit d'auteurs sont sans cesse réécrites à mesure que de nouvelles conditions, de nouveaux cas de figure apparaissent et que de nouvelles opinions se font entendre.

color, queer people, trans people, and women are particularly exploited for their creative and cultural resources while hardly receiving any of the personal gains or legal protections for their work. We also recognize that the public domain has jointly functioned to compliment the private, as works in the public domain may be appropriated for use in proprietary works. Therefore, we use copyleft not only to circumvent the monopoly granted by copyright, but also to protect against that appropriation.”
[Decolonial Media License]

Reusers are welcome to reuse the work as long as they are committed to the politics of reuse formulated under 0.

Reuse can include, but is not limited to, making copies of this cultural practice, redistribution or reperformance, modified or not, whatever the medium and the place, including for commercial purposes, provided that they:

- attach this document to each of the copies of this cultural practice or indicate where a copy of it can be found;
- indicate that the cultural practice has been modified and, if possible, what kind of modifications have been made. They are also invited to try and articulate the collective conditions of the cultural practice, for example the nature of the contributions that were made to modify the cultural practice and by whom/what, or how the cultural practice could continue to be modified and circulate;
- specify where to possibly access other versions of the cultural practice.
- distribute future cultural practices with the same commitment to the politics of reuse.

Incorporating this cultural practice into a larger cultural practice (i.e., database, anthology, exhibition, compendium, festival etc.) is welcome. Incorporation can happen as long as the commitment to the politics of reuse of the cultural practice remains in place. (to be re-written)

REFRAINING FROM REUSE (When to refrain from reuse?)

Voilà, vous savez tout ce que je sais sur les licences, ou plutôt tout ce que l'on m'a appris sur les licences. Les contributions textuelles des personnes extérieures sont indiquées avec une fonte différente. Pour le reste, soyez assurée que je n'ai rien appris seule.

Merci à Domitille Debret
et Quentin Creuzet de F451,
Vinciane Dahéron d'OSP,
et à Cécile Faure pour leur temps
et le partage de leur vision du libre.

Antoine Gelgon,ENZ@ le Garrec,
David Le Simple pour leurs super
retours.

Anaïs, Enora, Fredo et Matalie
pour leurs lectures, relectures,
soutien et conseils.

Femke Snelting et Eva Weinmayr
pour m'avoir permis de participer
à la réécriture de la CC4R et avoir initié
mon intérêt pour les licences.

Merci à Anna Barres pour la comcolor,
Pierre Huyghebaert, Laure Giletti,
les typotes et les copaines
pour une super scolarité.

Ajouts textuels :
Pierre Huyghebaert, GNU GPL,
Eva Weinmayr et Femke Snelting,
Anaïs Cambou, Occitech,
Outdoor Computer Club

Images : Cloé Barbier, GNU GPL,
Inkscape, Anna Le Bec, Laure Giletti
pour PostScript, Hollyhe888, BNF

Ce cahier fait partie
de la collection *Buffet à l'École*
(petits manuels non-exhaustifs
de transition au libre)

aux côtés de
Buffet à l'École Ouvrir l'appétit
Buffet à l'École Licences
Buffet à l'École Ustensiles
Buffet à l'École Scribus
Buffet à l'École Gimp & Inkscape
Buffet à l'École Web2print
Buffet à l'École Libre Office

Il a été imprimé en Comcolor au
PrintLab de l'ENSAY La Cambre
sur Muken Print White 18 90g
en mai 2024

Graphisme : Clara Bougon,
mise en page sur Scribus 1.5.8
Imposé grâce à Spectrolite
Images modifiées sur Inkscape
et Gimp

Fontes
Adelpho Fructidor
par Eugénie Bidaut
Louise par Luna Delabre
et Camille Depalle
Banana Fatt par Clara Bougon
National Park par DO STUDIO
Meta Accanthis
par Amélie Dumont
Maître par Claude Pelletier